

\*\*\*\*\*

N° : 2012.2.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

\*\*\*\*\*

Nb de membres  
en exercice :  
35

Séance du 29 mars 2012  
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :  
27

**OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : ENVELOPPE 2012 DU REGIME INDEMNITAIRE**

**POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Nb de procurations :  
4

*Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,*

**DECIDE**

- *De fixer l'enveloppe indemnitaire 2012 comme suit :*  
Budget déchets : 7 100€  
Budget Général : 250 000€
- *D'autoriser le Président ou son représentant à procéder à la répartition des indemnités telle que prévue par les délibérations institutives.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 05 avril 2012  
Pour le Président  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Bernard SCHWACH

